



# INFOS MUNICIPALES

n°56

## « La petite Gazette »

fin juin 2022

Document disponible en mairie, sur notre site : [www.mairie-ileauxmoines.fr](http://www.mairie-ileauxmoines.fr) –

Abonnement : [bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr](mailto:bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr)

### LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les résultats du second tour des législatives du 19 juin :

Inscrits	713	
<b>Votants</b>	<b>462</b>	<b>64.8 %</b>
abstentions	251	
Exprimés		
Blanc	12	
nuls	4	
<b>Anne Le Henanff (Ensemble)</b>	<b>315</b>	<b>70.63 %</b>
<b>Luc Foucault (Nupes)</b>	<b>131</b>	<b>28.37 %</b>

La commune se réjouit du taux de participation bien supérieur à la moyenne nationale et remercie le personnel communal de son travail de préparation de la consultation et de la transmission des résultats. Comme déjà dit, gratitude aux élus et aux personnes qui ont assuré les permanences.

### ENQUÊTE PUBLIQUE

M.J.P. Le Divenah a été nommé commissaire enquêteur pour les deux dossiers soumis à l'obligation d'enquêtes publiques : modifications du PLU et extension du plan de zonage pour l'assainissement collectif.

1) Les modifications minimales de notre PLU qui portent sur

- L'intégration des dispositions d'un arrêt du Conseil d'Etat du 14/02/2019 ; Délimitation de la zone « pointe de Toulindac ».
- L'extension de la zone UI (équipements publics) sur deux secteurs : terrains conservés par la commune à l'occasion du transfert à GMVA de la zone artisanale, extension de la constructibilité du terrain communal derrière l'ancienne école (actuel jardin partagé)
- Ajustement du règlement écrit concernant les abris de jardins, les panneaux photovoltaïques, les clôtures
- Préservation du linéaire commercial rue Benoni Praud
- Transfert en U des zones AU construites (terrains du Bocéno et du lotissement communal réalisé).
- Ajustement du principe de desserte de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) de la zone 1AUa

2) L'extension du plan de zonage du réseau d'assainissement collectif en direction du rudel.

Elles sont prévues à compter du **22 août au 23 septembre**.

Les dates définitives, les heures de permanence seront arrêtées en concertation avec le Commissaire Enquêteur et seront portées à la connaissance de tous par voie d'affichage légal (dans le courant du mois d'août).

### TAPAGE NOCTURNE

À juste titre les voisins de maisons louées les week-ends pour des rassemblements festifs (de famille, d'enterrement de vie de célibataire, de regroupement de copains...) se plaignent du bruit, de la musique jusqu'à tard dans la nuit, voire jusqu'à tôt le matin.

L'absence, hors juillet et août, de poste de gendarmerie sur l'île conforte les locataires dans ces pratiques qu'ils jugent « exceptionnelles ». Pour autant, les loueurs sont connus et ont entendu, maintes fois, la plainte des îlois permanents. Nous interrogeons la justice sur le possible engagement de la responsabilité du loueur à faire cesser ces pratiques inadmissibles.

### VIGILANCE SÉCHERESSE

Le Préfet a placé depuis le 6 mai 2022 l'ensemble du département en **VIGILANCE**.

Nous devons donc tous appliquer une réduction volontaire des consommations et usages de l'eau (durée des douches, réutilisation des eaux claires de lavage, renouvellement des eaux de piscine : il est prévu que la marée n'interrompe pas ses cycles !).

C'est le premier stade avant l'alerte, l'alerte renforcée... la crise.

Nous avons supporté des jours et des nuits de forte canicule en début juin. Les prévisions nous annoncent un été chaud. Encourageons à l'hydratation, au port des protections adaptées en ayant une vigilance accrue aux jeunes enfants, aux personnes âgées, malades, isolées.

### COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

La coupure du réseau prévue initialement le 12 juillet de 9h15 à 11h15 et concernant potentiellement les quartiers ou lieux dits : Locmiquel, les rues de la Mairie, du Couvent, de la Forge, la place du Marché, les rues de l'Église, du Commerce, des Escaliers, du Rest, **est reportée au lundi 5 septembre après-midi**.

### LES ZONES DE BAINADE AU DREHEN ET AU PORT-MIQUEL

Elles sont délimitées par des bouées de couleur jaune. La navigation y est interdite.

Les bateaux ne peuvent accoster ou démarrer de la partie de la plage au droit de ce balisage.

### LE CARRICOLO

Comme nous l'avions annoncé, le fonctionnement du Carricolo était en phase expérimentale. Nous reconnaissons que l'initiative n'a pas répondu à l'ambition que nous en avons. Avec le CCAS et les chauffeurs volontaires nous avons travaillé à une nouvelle organisation que nous mettrons en œuvre en septembre. Nous ambitionnons de faire fonctionner le véhicule tous les jours du lundi au vendredi et la réservation pourra être faite du jour au lendemain. Le planning des astreintes assumées par les chauffeurs est en cours de réalisation. Une communication parviendra aux personnes concernées fin août.

### LOTISSEMENT DU VIEUX MOULIN

Par le biais de cette petite Gazette, par voie d'affichage, par un courrier déposé dans les boîtes aux lettres, tous les occupants des maisons concernées ont été invités à une rencontre en mairie le vendredi 17 juin à 18 h.

Cette réunion de concertation des riverains a eu lieu en présence du maître d'œuvre : présentation du projet, choix des équipements.

Dix personnes sont venues, trois s'étaient excusées pour des raisons professionnelles. Seize familles détentrices de logements sur vingt-neuf ne se sont donc pas manifestées.

Ont été entérinés : l'emprise des travaux, leur nature, le choix des lampadaires, des bornes d'éclairage, de l'enclos poubelles. L'installation d'une clôture le long des jardins attenants au verger, à un mètre de la limite actuelle, a été validée. La proposition de la réalisation d'un jardin partagé n'a pas été retenue. Le principe de la plantation d'un verger sur la « butte de la place sera définitivement adopté ou abandonné » les habitants ont jusqu'à fin août pour transmettre en mairie leur accord. Passé ce délai l'aménagement du verger sera abandonné.

Le planning prévisionnel des travaux a été remis. Des exemplaires seront à disposition en mairie.

### RAPPEL DE LA ZONE PIÉTONNE

De 11h à 18h

Elle Commence :

- de l'intersection de la rue du Commerce à la rue Neuve ;
- À partir de l'intersection de la rue de la rue de l'Église et de la rue du Presbytère
- de la mairie au droit de la Poste.
- À partir du début de la rue du Couvent.

### ÉVACUATION DES ÉPAVES : BATEAUX, VOITURES

Pour l'amélioration de notre environnement à tous, nous avons entrepris un travail de regroupement afin de transférer et détruire les épaves maritimes (cf les communications déjà données et l'article de la Gazette de juillet).

Le Conseil réfléchit à proposer pareille opération pour les épaves de véhicules disséminées en plusieurs endroits sur l'île.

Le conseil Municipal arrêtera le 30 juin la participation demandée aux propriétaires.

Pour les bateaux, elle sera fixée à cinq euros du mètre linéaire. Quant aux voitures, le transport sur l'île, maritime jusqu'à un centre de destruction devrait coûter 186 euros. À titre exceptionnel et pour inciter les propriétaires à éliminer ces épaves, la mairie prendra 100 euros à sa charge fixant à 86 euros le reste à charge dû par les propriétaires.

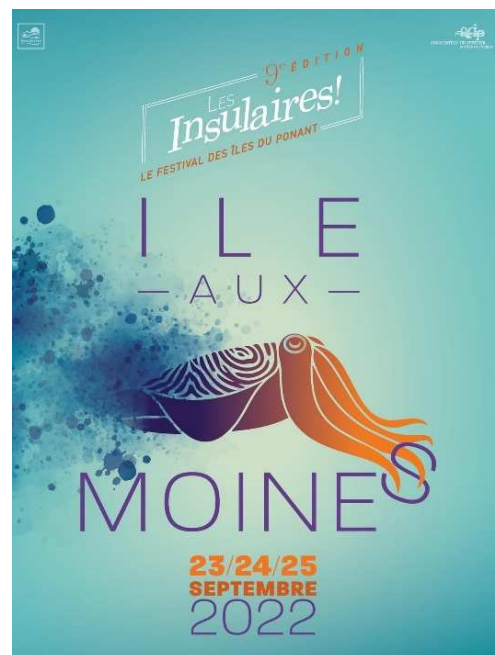
Le Conseil impulse ces actions de préservation en prenant une bonne part de leur coût. Au-delà de l'opération collective, la charge incombera entièrement aux propriétaires.

### FESTIVAL DES INSULAIRES

Il nous manque toujours des logements, ainsi que des bénévoles, notamment sur le thème de l'environnement, à la restauration, et à la gestion technique/matériel.

Contactez Céline à la mairie : [bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr](mailto:bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr)

Merci à tous pour votre engagement.



### PASSAGE DES BRETONS DE BOURGES

Cette association est jumelée avec le cercle celtique de Baden. Elle sera présente sur l'île avec ses sonneurs et ses danseurs : **samedi 2 juillet** de 11h à 15h : Aubade sur le port, remontée au bourg, arrêt à l'EHPAD, place du Marché. Ils pique-niqueront au bois d'Amour.

### À RETENIR !

**Vendredi 1<sup>er</sup> juillet** : Fête de la Saint-Jean et de la musique, plage du Drehen 19 h

**Samedi 2 juillet** : Les bretons de Bourges

**13 juillet** : Bal sur la place du Marché, descente aux lampions et feu d'artifice au Lério

**15 juillet** : Concert Le Tour de l'Alto en 80 ans, église

**15 et 16 juillet** : expo-vente loisirs créatifs par le club des Sages, salle annexe

**Du 20 au 23 juillet** : exposition Danièle Dion-Singer, salle annexe

**23 juillet** : pique-nique électronique par l'AJI sur la plage du Drehen

**Du 29/07 au 2 août** : exposition Christian Pinon, salle annexe

**Du 30 juillet au 1<sup>er</sup> août** : Festival Passeurs de films dans le parc du château du Guéric et sur la place du Marché